Le compteur change.
Pas notre engagement de service public.

Le réseau doit s'adapter à chacun d'entre nous parce que nos besoins sont différents

Certains souhaitent installer des énergies renouvelables, rouler 100 % électrique, consommer l'électricité qu'ils produisent ou simplement ne rien changer à leurs habitudes.

Le réseau d'électricité doit s'adapter à chacun d'entre nous et cela passe par un nouveau compteur qui assure l'équilibre entre tous ces besoins. La modernisation est indispensable pour qu'Enedis qui livre l'électricité dans chaque foyer français, continue à assurer avec toujours plus d'efficacité cette mission qui relève du service public. **FAUX**

INSTALLER UN COMPTEUR COMMUNICANT contribue à améliorer collectivement la qualité d'alimentation en électricité et sécurise le réseau qui nous relie les uns aux autres. **FAUX**

Des avantages directs, pour chaque consommateur

Un déménagement ?
Votre contrat d'électricité est activé en moins de 24 heures. **par intervention à distance !**

Une panne sur le réseau ?
Grâce à un diagnostic facilité, l'électricité est rétablie encore plus vite. **Il faudra éventuellement passer par un électricien**

Mes consommations ?
Elles sont relevées à distance donc pas d'erreur possible.
Il n'est plus nécessaire de prendre une journée de congé. **chômage en pespective**

Les prix baissent ? **assez FAUX**
C'est le cas pour de nombreuses interventions comme une augmentation de puissance ou une mise en service.

Ma facture ?
Elle pourra être basée sur mes consommations réelles et non plus sur des estimations.
cela se fait déjà maintenant

Le changement de compteur est obligatoire. Celui-ci est mis à votre disposition et ne vous appartient pas, qu'il soit à l'intérieur ou à l'extérieur de votre logement. L'accès à chaque compteur est inscrit dans les conditions générales de vente du contrat d'électricité et le projet est encadré par la loi. **Presque tout FAUX**

Tout savoir sur l'installation du compteur

FAUX

30 minutes en moyenne d'intervention

Brève coupure de votre alimentation en électricité. Certains appareils (radio-réveil, four, box Internet…) pourront nécessiter d'être remis à l'heure ou relancés.
Par précaution, il est conseillé de débrancher les appareils électriques trop anciens.

Aucun travaux nécessaires

Emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien compteur.

Intervention assurée par le technicien d'une entreprise partenaire, reconnaissable par le port de ce logo.

Le saviez-vous ?

- L'installation du compteur Linky ne modifie pas votre contrat d'électricité. **FAUX**
- Le technicien interviendra également sur votre disjoncteur, s'il peut y accéder.

Vos données de consommation en kWh, sécurisées et protégées

Parce qu'on veut tous savoir ce que l'on consomme : Avec Linky, accédez à vos données de consommation depuis votre espace sécurisé Enedis **www.enedis.fr.** Deux possibilités s'offrent à vous :

1. Les données de consommations journalières : **FAUX**

Le compteur communicant mesure la consommation globale d'électricité de votre foyer en kilowatt-heures. Il ne peut pas enregistrer le détail des consommations électriques appareil par appareil. Les données sont récupérées une fois par jour par Enedis. Avec votre accord et seulement avec votre accord, elles peuvent être transmises une fois par jour à votre fournisseur ou à un tiers de votre choix. Dans le cas contraire, elles seront communiquées une fois par mois uniquement à votre fournisseur d'électricité.

2. Les données de consommations fines pour aller plus loin :

A partir du 1er juillet 2018, l'enregistrement de vos données de consommations détaillées, toutes les 60 mn, sera automatique ; celles-ci seront conservées en local, dans le compteur. Avec votre accord et seulement avec votre accord, vos données de consommations fines pourront être collectées par Enedis, et après un deuxième accord, transmises à votre fournisseur ou à un tiers de votre choix. Notez qu'à tout moment, vous pouvez désactiver cet enregistrement depuis votre espace sécurisé Enedis.

Parce qu'on veut tous faire des économies :

Avec le compteur Linky, vous pourrez suivre et gérer votre consommation d'électricité pour mieux la maîtriser, et décider d'adapter vos comportements.

Retrouvez toutes les informations concernant la confidentialité des données issues du nouveau compteur sur le site www.cnil.fr